

AVANT-PROPOS

L'opuscule de saint Jean Chrysostome sur la divinité de Jésus Christ, *quod Christus sit Deus*, fait allusion à ses discours contre les Juifs, non comme à des discours déjà prononcés en public, mais comme à des discours arrêtés en projet. «Daniel, dit l'orateur, indique ouvertement ces vérités, à savoir: que les victimes, les libations, l'onction, toutes ces choses, en un mot devaient disparaître un jour. Nous le démontrerons nous-même, avec plus de développement et de clarté, lorsque nous engagerons la discussion contre les Juifs.» Cette abrogation et cette réprobation définitive des rites judaïques, il prouve avec détails qu'elles sont arrivées dans les homélies contre les Juifs, et particulièrement dans les cinq dernières, où il développe le texte même de Daniel. Ces cinq homélies ont été prononcées, à notre avis, en l'année 387.

L'ordre dans lequel ces homélies sont présentées varie, soit dans les éditions du Père grec, soit dans les manuscrits. David Heschell, suivi en cela par Fronton le Duc, ne range, sous le titre général de *Homélies contre les Juifs*, que six discours. Les deux autres, Fronton le Duc les relègue dans un autre endroit. Quant à Savilius, il ajoute à ces six premières homélies, mais sans leur assigner aucun rang, les deux qui ont pour titre : *Contre ceux qui jeûnent au temps de Pâques* et *Contre ceux qui observent le jeûne des Juifs*.

Ce n'est pas sans peine que nous sommes parvenu à débrouiller ces choses; nous espérons, grâce à Dieu, avoir trouvé à chacun de ces discours, la place qui lui convient. ...

Reste maintenant à prouver la légitimité de cette disposition. Il n'y aura pour la première homélie aucune difficulté, si nous prouvons qu'elle a dû précéder toutes les autres. Or saint Chrysostome la prononça durant le cours de ses luttes contre les Anoméens. Après son premier discours contre ces derniers, les fêtes des Juifs approchant, et quelques chrétiens ayant coutume de les célébrer avec eux, l'orateur, voulant porter remède à ce mal, suspendit ses discussions contre les Anoméens, et s'attaqua aux Juifs et à leurs sectateurs. Ceci arriva en l'année 386, comme nous l'avons dit dans l'avant-propos des homélies sur l'Incompréhensible, et comme on le verra plus clairement encore par ce qui va suivre. Quant à l'époque de l'année, Chrysostome l'indique par ces mots, au commencement de la première homélie : «Le temps approche où pour les malheureux Juifs les fêtes vont se succéder sans interruption.» Or ce temps est incontestablement le mois de septembre, au quinzième jour duquel s'ouvrait la fête des Tabernacles, et durant lequel les Juifs avaient plus de fêtes qu'en tout autre mois de l'année. Saint Chrysostome, ayant prévenu ce temps de quelques jours, il s'ensuit qu'il prononça au mois d'août cette première homélie.

La seconde homélie, fut prononcée dix jours, et peut-être plus, après la première, et cinq jours avant que commençât le jeûne des Juifs : saint Chrysostome l'affirme expressément dès son entrée en matière. Pour que vous ne doutiez pas que cette homélie ne soit la seconde prononcée contre les Juifs, remarquez ce qu'il y dit de la première : «N'avez-vous pas entendu avec quelle clarté, dans notre premier discours, il vous a été démontré que les âmes des Juifs, et les lieux où ils se rassemblent, servent de séjour aux démons ?» (Hom. 1,6) Malheureusement, cette seconde homélie nous est parvenue dans un état de mutilation auquel, malgré tous nos efforts, nous n'avons pu porter remède.

Nous plaçons après ces deux homélies, et sans hésiter, celle qui commence ainsi : Παλιν μες παρανομος και ακαθαρτος. L'orateur y déclare tout d'abord qu'il est encore obligé d'interrompre la série de ses discours contre les Anoméens, ce qui lui était déjà arrivé pour sa première homélie contre les Juifs. Du reste, ce ne fut pas seulement pour combattre les Juifs qu'il dut interrompre les instructions après son premier discours sur l'Incompréhensible, mais de plus pour accueillir, selon ses

DISCOURS CONTRE LES JUIFS

propres expressions, des pères spirituels qui étaient venus à Antioche, et pour célébrer ensuite plusieurs fêtes de martyrs : en sorte qu'il s'écoula un long espace de temps entre la première homélie contre les Anoméens et la troisième contre les Juifs. Cette dernière a-t-elle été prononcée après la seconde, la troisième ou la quatrième contre les Anoméens ? C'est un point sur lequel on ne saurait rien avancer de certain. Cependant, un passage de l'homélie sur la *Nativité du Sauveur* autorise à croire qu'il ne faut pas assigner à ce troisième discours contre les Juifs une date bien postérieure au mois de septembre 386.

Les cinq autres discours n'ont été prononcés que longtemps après les trois premiers : cela résulte clairement de deux passages de la quatrième et de la sixième homélie. Dans le passage indiqué de la sixième, Chrysostome fait allusion à la douloureuse tragédie dont Antioche fut le théâtre après le renversement des statues. Cette sixième homélie fut prononcée le jour même du jeûne des Juifs, comme nous l'apprend l'orateur; la quatrième le fut dix jours environ avant ce jeûne; la cinquième, vraisemblablement entre ces deux époques; la septième, avant que les jours des fêtes des Juifs fussent entièrement écoulés; la huitième, après ce jeûne et ces solennités : en sorte que les paroles mêmes du saint Docteur permettent de croire que ces cinq homélies ont été toutes prononcées en moins de vingt jours. L'ont-elles été en 387, au retour du jeûne judaïque, c'est probable, sinon certain; car il semble, d'après l'exorde de la quatrième homélie, que le zélé prédicateur veuille achever la cure commencée l'année précédente.